***Vaykra***

***Sans le moindre intérêt personnel***

*(Discours du Rabbi, Likouteï Si’hot, tome 32, page 6)*

Le verset Vaykra, 1, 9 dit : «une odeur agréable pour l’Eternel». Cette Paracha introduit le livre de Vaykra, qui, de manière générale, énonce les lois des sacrifices. Et, en présentant les différents sacrifices, la Torah emploie, à plusieurs reprises, cette expression : «une odeur agréable pour D.ieu(1)».

Rachi interprète le terme : «agréable» dans le sens de : «plaisir» et il dit : «un plaisir devant Moi, car J’ai parlé et Ma Volonté a été accomplie»(2). Certains commentateurs(3) expliquent que Rachi met ici en garde contre une erreur que l’on pourrait commettre, celle de penser que D.ieu conçoit un plaisir de l’odeur proprement dite du sacrifice(4). Rachi souligne donc qu’il n’en est rien, que le Plaisir divin est provoqué non pas par cette odeur, mais par le fait que : «J’ai parlé et Ma Volonté a été accomplie».

Pourtant, si c’est bien là ce que Rachi voulait dire, il aurait dû l’expliquer la première fois que ces mots apparaissent dans la Torah, c’est-à-dire lorsque Noa’h offrit un sacrifice, à l’issue du déluge. En effet, il est dit, à ce propos : «D.ieu sentit l’odeur agréable»(5). Or, à cette référence, Rachi ne donne aucune explication(6) !

On peut donc penser que Rachi ne dit rien pour écarter l’explication selon laquelle le Saint béni soit-Il conçoit un plaisir de l’odeur proprement dite du sacrifice, car il n’y a là qu’une évidence. En effet, quel plaisir peut procurer l’odeur d’un animal qui brûle ? L’homme lui-même en éprouve du dégoût(7) !

Il est donc bien évident qu’il s’agit, en l’occurrence, d’un plaisir spirituel, celui qui résulte du fait que les enfants d’Israël mettent en pratique la Volonté de D.ieu(8). Plus précisément, Rachi veut expliquer ici la raison pour laquelle le Saint béni soit-Il conçoit du plaisir d’un sacrifice plus que de toute autre Mitsva(9).

La différence entre les sacrifices et les autres Mitsvot de la Torah est la suivante. Les autres Mitsvot ont une raison, un intérêt quelconque. Ainsi, les Mitsvot que l’on appelle les Décrets, elles-mêmes, celles qui n’ont pas de justification logique, ont pour objet de renforcer la soumission d’un Juif, ce qui veut dire qu’elles présentent également un intérêt(10).

A l’inverse, les sacrifices, notamment l’Ola(11), n’ont aucune raison, aucun intérêt, selon les considérations humaines. Bien au contraire, ils heurtent la logique la plus élémentaire. Car, pourquoi faudrait-il dilapider de cette façon l’argent des enfants d’Israël, en brûlant un animal entier sur l’autel(12) ?

Rachi souligne donc, dans ce commentaire, que le Plaisir divin est motivé par le fait que : «J’ai parlé et Ma Volonté a été accomplie». Telle est la nature même du sacrifice, qu’un homme offre sur l’autel uniquement parce que c’est la Volonté de D.ieu. Quand il offre un sacrifice, un Juif sait que la nature profonde de cette action est de révéler la Volonté de D.ieu dans le monde, sans aucun autre but, sans la moindre recherche d’un intérêt humain(13).

C’est aussi la définition la plus simple que l’on peut donner de ce sacrifice d’Ola, qui est entièrement consacré à D.ieu et dont l’homme ne tire aucun profit. En l’offrant, un Juif fait la preuve qu’il sait se départir de son propre ego et mettre de côté son intérêt personnel pour s’attacher au Saint béni soit-Il et accomplir Sa Volonté.

C’est précisément pour cette raison que le plaisir procuré par les sacrifices est plus important(14), au point d’être appelé : «une odeur agréable», «un plaisir devant Moi, car J’ai parlé et Ma Volonté a été accomplie». Une telle forme du service de D.ieu est pure, dégagée de toute recherche d’un intérêt personnel. De ce fait, elle procure à D.ieu un grand plaisir, une satisfaction particulière(15).

**Notes**

(1) Celle des sacrifices qui sont brûlés sur l’autel et dont la fumée s’élève vers le ciel.

(2) Commentaire de Rachi sur le verset Vaykra 1, 9.

(3) Notamment le Réem, à cette référence et sur le verset Chemot 29, 18.

(4) Au sens matériel.

(5) Béréchit 8, 21.

(6) Ce qui établit qu’il n’y a pas de confusion possible.

(7) A ceci s’ajoute la difficulté de prêter à D.ieu une perception physique.

(8) C’est leur soumission qui suscite le Plaisir de D.ieu.

(9) Bien que chaque Mitsva soit, par nature, un acte de soumission envers D.ieu. Dès lors, pourquoi la Torah emploie-t-elle l’expression : «odeur agréable pour D.ieu» uniquement à propos des sacrifices ?

(10) Ce qui justifie, y compris selon une approche rationnelle, qu’on les mette en pratique.

(11) L’Ola est un sacrifice textuellement d’holocauste, d’élévation, qui porte ce nom parce qu’il était entièrement consumé sur l’autel, comme l’indique le verset Vaykra 1, 3. Il en existe deux catégories, l’Ola individuelle, d’une part, l’Ola collective, d’autre part. Entrent dans la première catégorie, l’offrande, le sacrifice offert à l’occasion des fêtes de pèlerinage, celui du Nazir, celui de la femme qui vient d’accoucher, celui du lépreux, celui de l’homme ou de la femme ayant eu un écoulement impur, celui du converti et celui du grand Prêtre, offert à Yom Kippour. Entrent dans la seconde catégorie le sacrifice perpétuel, celui qui expie la faute d’idolâtrie, celui qui contribue à recouvrir l’autel, celui de l’Omer, les sacrifices supplémentaires et ceux qui accompagnent les deux pains de propitiation.

(12) De sorte qu’on ne leur trouve même pas la justification que l’on peut donner aux Décrets.

(13) C’est donc précisément pour cette raison que D.ieu en conçoit du plaisir.

(14) Que celui des autres Mitsvot.

(15) A la mesure de l’effort accompli par les hommes.

\* \* \*

***Rapprochement***

*(Discours du Rabbi, Likouteï Si’hot, tome 1, page 205)*

La Parchat Vaykra explique que le Saint béni soit-Il transmit à Moché, notre maître la Mitsva d’offrir des sacrifices. Elle commence par ces mots : «Et, Il appela Moché et l’Eternel lui parla… Parle aux enfants d’Israël et tu leur diras : un homme qui offrira d’entre vous un sacrifice pour l’Eternel, du gros bétail ou du petit bétail, vous offrirez votre sacrifice».

Ces versets indiquent que l’homme qui offre un sacrifice à D.ieu doit le faire de la manière qui est décrite par la suite de cette Paracha, dans laquelle sont précisés les éléments qui les constituent et la manière de les offrir.

On peut, cependant, s’interroger sur la formulation du verset : «un homme qui offrira d’entre vous un sacrifice pour l’Eternel». Il semble, en effet, qu’il aurait fallu dire : «un homme d’entre vous qui offrira». Comment comprendre cette tournure(1) ?

L’explication est la suivante. Comme on le sait, l’Admour Hazaken explique(2), pour répondre à cette question, que, tout comme il existe des sacrifices matériels qui sont offerts dans le Sanctuaire et dans le Temple, l’homme qui sert D.ieu doit, en outre, Lui offrir des sacrifices spirituels.

En effet, *Korban*, «sacrifice», est de la même étymologie que *Kirouv*, proximité. Tel est bien le sens de ce que la Torah indique, dans ce passage : «un homme d’entre vous qui offrira». Lorsqu’un homme souhaite se rapprocher de D.ieu, «d’entre vous un sacrifice pour l’Eternel», il fera don de sa propre personne, «du gros bétail ou du petit bétail, vous offrirez votre sacrifice» et il offrira son âme animale à D.ieu, béni soit-Il(3). C’est alors que : «il sera agréé comme sacrifice», que cet homme se rapprochera effectivement de D.ieu.

Lorsque l’on médite à l’importance des sacrifices, en tant que moyens de se rapprocher de D.ieu, on peut en être surpris et se poser la question suivante : comment un homme du commun pourrait-il être réellement proche de D.ieu ? Comment faire en sorte que D.ieu accepte son service, au point de pouvoir affirmer que : «il sera agréé comme sacrifice»(4) ?

C’est pour répondre à cette question que mon beau-père et maître, le Rabbi apporte une précision(5) sur l’interprétation(6) que donne l’Admour Hazaken de l’expression : «d’entre vous». Il dit : «d’entre vous et cela dépend de vous(7)».

Ainsi, quelle que soit sa situation morale, un homme reste toujours en mesure d’offrir un sacrifice à D.ieu, au point d’être proche de Lui en Le servant, «d’entre vous et cela dépend de vous». Il suffit, pour cela, de le vouloir sincèrement et de faire des efforts pour y parvenir. Il est alors certain qu’il atteindra le plus haut niveau du service de D.ieu.

Matériellement, un sacrifice s’effectue en trois étapes. L’animal est, tout d’abord, vérifié(8), puis il est égorgé. Enfin, il est brûlé sur l’autel(9). Et, l’on retrouve aussi l’équivalent moral de ces trois étapes, dans le service de D.ieu de chacun(10) :

A) Il y a, tout d’abord, la vérification. Avant de conduire un animal à l’autel, il est nécessaire de l’examiner attentivement pour s’assurer qu’il ne présente pas d’infirmité. C’est uniquement après cela que : «il sera agréé comme sacrifice».

Dans le service de D.ieu, cela veut dire qu’avant de sacrifier son âme animale, on doit observer cet animal que l’on porte en soi et l’inspecter scrupuleusement. Celui qui désire se rapprocher de D.ieu doit d’abord vérifier qu’il n’a pas «d’infirmités(11)» et découvrir ce qu’il doit réparer.

Il est donc nécessaire de vérifier ses pensées, ses paroles, ses actions et de rectifier ce qui doit l’être. Si quelqu’un ne trouve pas ce qui doit être réparé, il mettra alors en pratique les termes du verset : «Ma faute se trouve toujours face à moi», ce qui veut dire que sa Techouva portera également sur les fautes du passé, qui ont déjà été réparées(12), y compris celles qui ont été commises avant la Bar Mitsva(13).

B) C’est après cela que l’animal est égorgé. Quand on est certain que «l’animal» est intègre, sans défaut, on peut effectivement l’égorger, ce qui veut dire que son corps reste entier, mais qu’on lui ôte toute vitalité.

Et, il en est de même également pour le service de D.ieu. Après avoir réparé les défauts, il faut encore «égorger» son corps et son âme animale, leur ôter la vitalité et l’enthousiasme qui ont pu être investis dans les domaines matériels. La matérialité reste alors entière, comme c’est le cas pour l’animal du sacrifice, mais le rapport que l’on entretiendra avec elle sera sans passion. On s’investira, dans les domaines matériels, uniquement dans la mesure de ce qui est nécessaire pour le service de D.ieu.

Ainsi, la Guemara rapporte(14) l’affirmation de Rava selon laquelle : «le vin et les bonnes odeurs ont renforcé ma sagesse», ce qui veut dire qu’ils lui ont permis de mieux étudier et de bien comprendre la Torah. La Guemara relate(15) également l’affirmation de Rav Na’hman, se plaignant des imprécisions qu’il avait constatées dans son étude, «parce qu’il n’avait pas mangé de viande de bœuf».

Ces exemples font la preuve que nos Sages savaient utiliser les biens de ce monde uniquement pour mieux étudier la Torah, mieux pratiquer les Mitsvot. C’est à ce propos qu’il est dit : «En toutes tes voies(16), connais-Le». Tout ce qu’un homme accomplit doit être consacré au Nom de D.ieu. Bien plus, chaque acte matériel peut devenir une Mitsva, partie intégrante du domaine de la Sainteté

C) Enfin, l’animal est brûlé sur l’autel, après avoir été égorgé. C’est alors que son corps est consumé par le feu divin qui descend du ciel(17).

Or, il en est de même également pour le service de D.ieu. L’âme animale est brûlée par le feu divin émanant de l’âme divine et, de cette façon, elle se rapproche elle-même de D.ieu, elle s’emplit d’amour pour Lui, comme cette âme divine elle-même.

Ainsi, il est écrit que : «tu aimeras l’Eternel ton D.ieu de tout ton cœur» et nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, expliquent(18) : «de tout ton cœur : par tes deux penchants(19)», à la fois le bon et le mauvais.

C’est là ce que représentent les sacrifices, dans le service de D.ieu. Un Juif doit d’abord rechercher et réparer les défauts de son âme animale, puis «égorger» cette âme animale en lui ôtant la vitalité, l’enthousiasme qu’elle investit dans les plaisirs du monde.

C’est après tout cela qu’il sera prêt à offrir son âme animale sur l’autel, afin qu’elle connaisse l’élévation par la flamme de D.ieu, en même temps que son âme divine. Dès lors, il parviendra effectivement à servir D.ieu par ses deux penchants à la fois.

Il découle de ce qui vient d’être dit un enseignement s’appliquant à chacun. L’enthousiasme et la chaleur procurés par les domaines matériels doivent être mis de côté. On ne doit avoir recours à la matérialité que pour servir D.ieu(20). Et, il n’est pas suffisant que la matérialité ne fasse pas obstacle à ce service. Il faut encore qu’elle lui vienne en aide !

**Notes**

(1) La question introduit elle-même la réponse. En effet, l’expression : «qui offrira d’entre vous» souligne que ce qui doit être «offert», dans le sacrifice, est : «d’entre vous», une partie de votre propre personne.

(2) Dans son Likouteï Torah, Parchat Vaykra, dans le discours ‘hassidique intitulé : «Un homme d’entre vous qui offrira».

(3) Plus précisément, l’Admour Hazaken explique, à la référence mentionnée ci-dessus, que le «gros bétail» et le «petit bétail» correspondent aux différentes catégories d’âmes animales.

(4) Malgré la distance incommensurable qui sépare le Créateur de la créature.

(5) Dans son discours ‘hassidique intitulé : «Je suis venu dans Mon jardin», de 5710 (1950), au chapitre 2.

(6) Rapportée ci-dessus.

(7) C’est la seconde partie de la phrase qui est son apport personnel.

(8) Pour s’assurer qu’il ne présente pas d’infirmité.

(9) Intégralement ou en partie, selon la catégorie à laquelle il appartient.

(10) Le sacrifice moral, précédemment défini.

(11) Faisant obstacle à son rapprochement de D.ieu.

(12) En effet, l’opportunité lui est ainsi accordée de les réparer à un stade encore plus haut.

(13) Même si leur effet sur la personnalité n’est pas aussi important que celles qui ont été commises par la suite.

(14) Dans le traité Yoma 76b.

(15) Dans le traité Baba Kama 72a.

(16) Y compris dans les domaines matériels et courants.

(17) Chaque fois qu’un sacrifice était offert, même si le feu allumé par les hommes brûlait en permanence, sur l’autel.

(18) Dans le traité Bera’hot 54a.

(19) En effet, le mot Levave’ha, «ton cœur», comporte un Beth supplémentaire, dont la valeur numérique est deux et qui désigne donc ces deux penchants.

(20) C’est de cette façon qu’il est possible de la sanctifier.

\* \* \*